

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 04 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 04 avril à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

**Présents** : Pierre GACHET, Pierre GREIL, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, José Manuel ROQUE, Patrick FAGGIANI, Stéphane SANCHIS, Emilie BERRET, Jean-Claude LINARES, Cathy SEGURA, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Vincent FEUGA, Mathilde FELD, Marie LASCOURREGES, Jean SAMENAYRE, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Danielle TERRAL

**Absents excusés** : Laurent LEMONNIER procuration à José Manuel ROQUE, Florence OVEJERO procuration à Angélique RODRIGUEZ, Véronique CORNET procuration à Cathy SEGURA

**Absent** : Claude BAZARD, Marie-Chantal MACHADO

Marie LASCOURREGES est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 28 mars 2019

### **Présentation de l'Agence France Locale par M Yves MILLARDET – Président du directoire de l'AFL :**

M Yves MILLARDET présente au conseil municipal, le fonctionnement de l'AFL en tant que banque des collectivités.

Pour pouvoir bénéficier d'une offre de financement, il faut adhérer à cette structure par le biais d'un capital sous la forme d'une adhésion qui peut être versée en une seule fois ou bien échelonnée sur plusieurs années. Cette adhésion sera soumise au prochain conseil municipal.

### **1 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019**

M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer les taux suivants pour l'année 2019 :

Taxe habitation :	19,99 %
Foncier bâti :	21,04 %
Foncier non bâti :	47,30 %

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, vote les taux proposés ci-dessus.

## 2 – AFFECTATION DE RESULTATS 2018 POUR LA COMMUNE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Pierre GACHET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

### → Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :..... 788 459,35 €
	déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent :.....21 620,12 €
Intégration resultat asst 2017	excédent :.....33 495,65 €
	déficit :
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :.....843 575,12 €
(A2)	déficit :

### → Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :.....230 395,65 €
	déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent
	déficit :.....202 782,28 €
Intégration résultat asst 2017	excédent :.....522 202,13 €
Résultat comptable cumulé à reporter au R 001	excédent :.....531 607,97 €
Ou à reporter au D 001	déficit :
Dépenses d'investissements engagées non mandatées : .....	853 683,19 €
Recettes d'investissements restant à réaliser :	
Soldes de restes à réaliser :	
(B) Besoin (-) réel de financement.....	322 075,22 €
Excédent (+) réel de financement	

### Résultat corrigé de la section d'investissement repris au budget

Déficit réel d'investissement D.001  
 Subvention à un groupement de collectivité  
 Tvx d'office pour un compte de tiers  
 Déficit repris au budget 200

### → Affectation du résultat de la section de fonctionnement

<b>Résultat excédentaire (A1)</b> .....	843 575,12 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068).....	820 000,00 €
<b>SOUS TOTAL (R 1068)</b> .....	8200 00,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement.....	23 575,12 €
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1 TOTAL (A1)	

### Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(Recette non budgétaire au cpte 119/ déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

### → Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissements	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002 : 23 575,12 €	D001	R001 : 531 607,97 € R1068 : 820 000,00 €

### **3 – VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS**

*Nathalie DEJEAN-IBANEZ ne participe pas aux débats, ni au vote.*

Associations	Subventions	Subventions exceptionnelles
A.C.P.G. (0,12 € x n hab)	651,00	
A.C.C.A. Chasse	250,00	
AC PG CATM TOE VG Créon	200,00	
CAMARADES DE COMBAT	150,00	
FNACA	200,00	
SNE MEDAILLES MILITAIRES	100,00	
PASSION PATRIMOINE	100,00	
JUST A MOMENT	250,00	
BIBLIOTHEQUE	3 600,00	
CINEMAX LINDER-OCCL	20 000,00	
LARURAL	60 000,00	20 000,00
CRESCENDO CHORALE	1 000,00	
TELE CANAL CREONNAIS	1 500,00	
LES MOTS DE JOSSY	500,00	
Cie L'ATELIER PROVISOIRE	1 000,00	2 000,00
CHORE-ART	4 500,00	
CREON JUDO-AIKIDO CLUB	4 500,00	
CLUB PETANQUE CREONNAIS	400,00	
CREON VELO CLUB	2 500,00	500,00
TENNIS CLUB DE L'E2M	3 500,00	
LA LIGUE DES MOTARDS	500,00	600,00
PARALLELES ATITUDES (Ouvre la voix)	1 500,00	
NESSUN DORMA		2 400,00
<b>TOTAL</b>	<b>106 901,00</b>	<b>25 500,00</b>
	<i>132 401,00</i>	

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil municipal vote les subventions proposées.

### **4 – VOTE DES CHEQUES CREON + 2018**

*Monsieur Jean SAMENAYRE, ne participe pas aux débats, ni au vote.*

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que certaines associations Créonnaises ont reçu de leurs adhérents Créonnais des chèques Créon + émis par la municipalité. Chaque association a remis une liste et il convient de voter la subvention correspondant au montant des chèques Créon + déposé :

<b>Associations</b>	<b>Total</b>
<b>A.H.J.S.P Créon</b>	<b>20 €</b>
<b>Bibliothèque</b>	<b>164 €</b>
<b>Choré'art</b>	<b>420 €</b>
<b>Créon Judo Aïkido Club</b>	<b>856 €</b>
<b>Créon Vélo Club</b>	<b>100 €</b>
<b>Echiquier Club Créonnais</b>	<b>20 €</b>
<b>Entre 2 Dances</b>	<b>1360 €</b>
<b>Football Club des Communes du Créonnais</b>	<b>460 €</b>
<b>Gymnastique Volontaire Féminine</b>	<b>180 €</b>
<b>Handball Club Créonnais</b>	<b>620 €</b>
<b>Just a moment</b>	<b>40 €</b>
<b>Kaléidoscope</b>	<b>1008 €</b>
<b>La Maison Tournicoti (MAM)</b>	<b>20 €</b>
<b>La Ribambule</b>	<b>236 €</b>
<b>Les Mots de Jossy</b>	<b>160 €</b>
<b>Loisirs Jeunes en Créonnais</b>	<b>92 €</b>
<b>Musique en Créonnais</b>	<b>360 €</b>
<b>OCCL</b>	<b>340 €</b>
<b>Tennis Créon Club</b>	<b>540 €</b>
<b>UNSS (Association sportive du Collège)</b>	<b>60 €</b>
<b>Écurie de Camiac</b>	<b>152 €</b>
<b>Gymnastique Volontaire de Baron</b>	<b>40 €</b>
<b>La Soupape</b>	<b>160 €</b>
<b>Shotokan Karaté Baron</b>	<b>20 €</b>
<b>US Rugby de la Pimpine</b>	<b>80 €</b>
<b>USL Badminton</b>	<b>20 €</b>

**TOTAL des chèquiers Créon + : 7528 €**

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal vote les subventions proposées.

## 5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2019

M le Maire présente, chapitre par chapitre, les propositions budgétaires.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	4 261 289,29€	4 261 289,29€
Investissement	2 456 857,97€	2 456 857,97€

Le budget 2019 de la commune est voté à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

## 6 – NUMEROTATION DE PARCELLES – RUE SEMILLON

M le Maire indique au Conseil municipal qu'après une division foncière, il convient d'attribuer des numéros aux parcelles suivantes :

AE 1264 = 17 rue Sémillon  
AE 1263 = 17 bis rue Sémillon

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte la numérotation ci-dessus.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50

Pierre GACHET	Jean SAMENAYRE	Sylvie DESMOND	Pierre GREIL
Cathy SEGURA	Patrick FAGGIANI	Angélique RODRIGUEZ	Stéphane SANCHIS
Florence OVEJERO <i>Procuration</i>	Mathilde FELD	José Manuel ROQUE	Guillaume DEPINAY-GENIUS
Marie Chantal MACHADO <i>Absente</i>	Nathalie DEJEAN-IBANEZ	Laurent LEMONNIER <i>Procuration</i>	Emilie BERRET

Vincent FEUGA	Véronique CORNET <i>Procuration</i>	Jean-Claude LINARES	Marie LASCOURREGES
Danielle TERRAL	Claude BAZARD <i>Absent</i>		